



## RÉGION PROVENCE-ALPES-CÔTE D'AZUR

Direction Générale Achats, Commande Publique  
et Affaires Juridiques  
Direction des Affaires Administratives et Juridiques  
Service Juridique  
Dossier suivi par :  
Cécile GALLO poste 7982

Monsieur Alexandre LECHENET

N/Réf : SJUR-D21-02578

Marseille, le 10 septembre 2021

Envoi par mail : [dada+request-788-6c1d23b4@madada.fr](mailto:dada+request-788-6c1d23b4@madada.fr)

**Objet : Demande au titre du droit d'accès aux documents administratifs –  
Etat des indemnités**

Monsieur,

Pour faire suite à votre demande du 21 août dernier, je vous prie de bien vouloir trouver en pièce jointe la délibération n° 21-389 du 23 juillet 2021 du Conseil régional Provence-Alpes-Côte d'Azur relative aux indemnités de fonction des conseillers régionaux et à l'état récapitulatif établi conformément à l'article L. 4135-19-2-1 du code général des collectivités territoriales.

Je vous prie d'agréer, Monsieur, l'expression de mes salutations distinguées.

Pour le Président du Conseil régional  
et par délégation,

Raphaëlle SIMEONI  
Directrice Générale des Services  
par intérim

P.J. : délibération n° 21-389 du 23 juillet 2021 du Conseil régional Provence-Alpes-  
Côte d'Azur

Hôtel de Région  
27 place Jules-Guesde  
13481 Marseille Cedex 20  
Téléphone : 04 91 57 55 30  
Télécopie : 04 91 57 51 72  
[www.maregionsud.fr](http://www.maregionsud.fr)

